

KNECHT Pierre

La face cachée du français.

Leçon inaugurale, Annales de l'Université de Neuchâtel, 1983-1984, 200-216.

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma gratitude à mes collègues de la Faculté, aux autorités universitaires, ainsi qu'au Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel de m'avoir confié les fonctions qui me valent aujourd'hui de prendre la parole devant vous. Je tiens également à rendre hommage à Jean Rychner, aujourd'hui professeur honoraire de cette Faculté, pour son engagement personnel tout au long de la procédure qui a abouti en 1973 à la création du Centre de dialectologie et d'étude du français régional.

Je voudrais enfin dire à mes collègues de la Faculté à quel point me paraît redoutable la tâche de succéder au professeur Ernest Schüle qui, pendant plus de quarante ans, a été la personnalité la plus en vue de la dialectologie romande, connu aussi bien des spécialistes suisses et étrangers que des meilleurs patoisants de Suisse romande et du Val d'Aoste. Si j'ai quelque espoir de ne pas trop vous décevoir dans l'exercice de mes nouvelles responsabilités, c'est que votre accueil amical a grandement facilité mes premiers pas.

Mesdames, Messieurs,

On a toujours un peu le sentiment de commettre une forfaiture en évoquant la langue française autrement qu'en termes de loyauté et de glorification. Peu de langues dans l'histoire de l'humanité ont atteint le degré de prestige universel qui fut le sien pendant plusieurs siècles. Bien que son rôle mondial ait fortement diminué aujourd'hui, la langue française conserve auprès de ses locuteurs un attrait de nature passionnelle qui explique bien des susceptibilités et des militantismes de type intégriste. On pourrait presque dire que le français est la seule langue profane à revendiquer un statut d'inviolabilité habituellement réservée aux langues sacrées.

D'autres éléments viennent aggraver mon malaise. Non seulement je ne suis pas un citoyen de langue maternelle française, mais je dois parler à *Neuchâtel*, dans une cité dont les mérites séculaires dans la diffusion du français sont sans commune mesure avec sa taille modeste. La réputation de ses écoles de français est ancienne parce que les Neuchâtelois ont été parmi les premiers en Suisse romande à avoir adopté le français comme langue de conversation, en lieu et place de leurs patois traditionnels. Cette renommée de Neuchâtel va encore aujourd'hui bien au-delà des frontières, comme l'atteste le succès international du Séminaire de français moderne de notre Faculté.

Que vient faire un dialectologue dans un lieu si imprégné de l'amour de la belle langue ? C'est que cette maison possède encore d'autres traditions, moins apparentes sans doute, mais tout aussi ancrées.

L'introduction précoce du français parlé n'est qu'une des manifestations de l'ouverture neuchâteloise sur le monde et son rationalisme moderne au XVIII^e siècle. Le réel s'impose à la réflexion intellectuelle, jusqu'alors orientée vers des disciplines dominées par la question du fondement des normes, à savoir la théologie et le droit. Dès la fin du XVIII^e siècle, on voit se multiplier des descriptions systématiques de l'environnement local aussi bien géographique qu'archéologique, mais on assiste surtout — et ceci sera décisif pour l'éveil de la curiosité dialectologique — à un formidable essor des sciences de la nature. Observer, décrire, comparer, classer, voilà des tâches peu spectaculaires et très longues à accomplir, la nature étant inépuisable de diversité. Il y a pis. L'explication paraît de plus en plus lointaine, et la moindre théorie se heurte à de nombreux contre-exemples. Une école frustrante sans doute, mais qui plus que d'autres permet de faire entrevoir à chaque moment l'immense étendue du non-savoir.

La présence d'une solide tradition naturaliste à l'Académie de Neuchâtel n'explique pas, mais permet de mieux comprendre que c'est ici que les patois, très tôt bannis de l'usage, entrent pour la première fois en Suisse romande à l'Université en tant qu'objets scientifiques. Belle revanche, dira-t-on, en oubliant que des esprits mal tournés pourraient rappeler l'intérêt indéniable que la science a toujours porté aux phénomènes pathologiques, voire tératologiques.

A regarder de près les travaux de Franz Haefelin et de Cyprien Ayer, on s'aperçoit qu'il s'agit du contraire: la recherche de l'ordre derrière le désordre apparent des patois multiformes. La description et la classification des patois neuchâtelois fait l'objet de la première étude scientifique en dialectologie gallo-romane: le jeune Argovien Haefelin la publie — en allemand, il est vrai — en 1873¹. Quelques années plus tard,

en 1878, le Gruérien Ayer, professeur de géographie, de français et d'économie politique à l'Académie de Neuchâtel, donne pendant le semestre d'hiver un cours d'introduction à l'étude des dialectes du pays romand. Son sujet: la classification des patois de la Suisse romande.

La génération suivante sera celle des Neuchâtelois Louis Gauchat et Jules Jeanjaquet, cofondateurs avec Ernest Tappolet du *Glossaire des patois de la Suisse romande*, ouvrage monumental, dont la mise en chantier débute au seuil du XX^e siècle et qui du coup propulse la dialectologie romande pour plusieurs décennies à l'avant-garde de la dialectologie européenne.

Y a-t-il meilleure confirmation du degré de stimulation scientifique suscité par cette entreprise que de voir un modeste instituteur des Montagnes neuchâteloises, William Pierrehumbert, réunir pendant le premier quart du siècle une documentation exceptionnelle sur le français du canton de Neuchâtel et de la Suisse romande ? Son *Dictionnaire historique du Parler neuchâtelois et suisse romand*, qui a pu bénéficier des conseils de Jules Jeanjaquet, à l'époque professeur de notre Faculté, a paru en 1926. Il passe encore aujourd'hui, dans tous les pays de langue française, pour le modèle inégalé de la lexicographie du français régional, et il le restera sans doute jusqu'à l'achèvement encore lointain du *Trésor de la Langue française au Québec*.

Langue française, patois, français régional — des termes délicats à manier l'un par rapport à l'autre, parce qu'ils se réfèrent à une diversité en même temps interne et partielle externe d'une langue de référence supposée homogène. Essayer d'éclaircir l'architecture d'un complexe multidimensionnel et hétérogène que certains ont appelé la « galaxie francophone », tel est l'objectif à la fois modeste et démesuré de mon exposé.

Où finit une langue, où commence une autre ? Le mythe de Babel, lointain précurseur du traitement digital de l'information, est tout à fait péremptoire sur ce point: les langues sont séparées de manière tranchée. On est dans une langue ou dans une autre: et, surtout, la différence empêche la compréhension. C'est le oui ou le non. Au piano, il y a une touche pour le mi, une autre pour le fa. Je ne peux produire un son situé entre les deux. Le violon, lui, permet de le faire. C'est un instrument qui, bien que joué avec les doigts, n'est pas digital. Son répertoire de gamme est de nature analogique: au moindre mouvement du doigt sur la corde, le son monte ou descend d'une fraction correspondante, analogique au mouvement. Le vibrato, que j'aurais bien de la peine à reproduire au piano, en est la meilleure illustration.

Le postulat des limites tranchées entre les langues a pour corollaire une identité sans faille à l'intérieur d'une langue: où qu'on se trouve dans une langue, on est dans la même langue. Cette vision des choses correspond assurément au paysage actuel des langues à statut officiel. Des frontières politiques coïncident avec des limites de langues officielles. Pour la majorité des habitants des pays modernes, y compris les directeurs d'écoles, la géographie des langues s'arrête là.

C'est parce qu'un statut officiel est une notion juridique qu'une telle géographie des langues s'apparente à une géographie du droit, avec des cartes multicolores certes, mais sans relief aucun. Aux Nations Unies, au Conseil de l'Europe et dans toutes les organisations internationales, les règlements internes admettent un certain nombre de langues officielles, appelées aussi langues de travail. Mais, bien évidemment, aucun de ces règlements n'énumère des critères permettant de définir le français par opposition à l'anglais ou au chinois. A ce niveau, les langues sont des données primaires qui ne se discutent pas. Si un délégué fait des fautes de français et qu'en théorie il enfreint le règlement — puisque ce qui est faux n'est pas français — il troublera tout au plus l'interprète, mais il ne se verra pas couper la parole par le président de séance. Toute personne choisissant de s'exprimer dans une langue est créditée de l'intention de vouloir se conformer aux normes reconnues de cette langue.

Sauf à l'école, où cela se passe différemment. Il y a des mauvaises notes, et l'intention ne suffit pas. Ici, on a les moyens de séparer ce qui est français de ce qui ne l'est pas. On se réfère pour cela à un savoir codifié dans les grammaires et les dictionnaires.

Cette forme de langue, que le droit traite de manière implicite et l'enseignement de manière explicite, correspond à ce qu'en linguistique on appelle une forme standard. Elle se définit par une codification complète à tous les niveaux, qui sont ceux de la prononciation, de l'orthographe, de la morphologie, de la syntaxe et du vocabulaire. Inversement, tous les standards sont par définition reconnus par tous les locuteurs, sans que leur avis soit sollicité, comme normes de référence.

Je ne crois pas me tromper en affirmant que cette manière de considérer les langues avant tout comme des normes qu'il s'agit de maîtriser est partagée par l'immense majorité des habitants du globe.

C'est bien pour cela que j'éprouve chaque fois une peine énorme à expliquer ma discipline à l'homme de la rue qui m'interroge sur mon métier. Le regard ébahi de certains m'a plus d'une fois convaincu que mon interlocuteur imaginait, sans oser l'avouer, que j'enseignais le patois à l'Université.

Il n'est pas étonnant que l'on éprouve des difficultés à admettre un savoir linguistique qui ne soit pas en rapport direct avec la pratique. Même la grammaire, qui se veut tout de même une théorie de la langue, est facilement perçue comme un mode d'emploi, très élaboré, bien sûr, mais à vocation utilitaire.

Que l'émergence de théories grammaticales soit liée à la pratique est d'ailleurs incontestable. Il n'y a eu de grammairiens que dans les civilisations de l'écrit, parce que, semble-t-il, seule la possession de l'écriture permet une objectivation de sa propre langue. La mythologie des peuples à tradition orale est riche en récits sur l'origine du langage et la diversité des langues, mais il n'existe pas à ma connaissance de folklore grammatical.

Il a fallu attendre la fin du XVIII^e siècle pour découvrir que la diversité des langues pouvait être le résultat d'une diversification et non pas seulement de la colère divine. Hans-Martin Gauger a récemment fait remarquer qu'il était somme toute paradoxal de constater que la percée décisive réussie par la méthode de la grammaire comparée n'a pas eu lieu dans le domaine des langues romanes². Leur parenté était pourtant évidente depuis qu'elles s'étaient constituées en entités distinctes du latin. Des correspondances régulières dans des séries comme

<i>Espagnol</i>	<i>Français</i>	<i>Italien</i>
hecho	fait	fatto
leche	lait	latte
noche	nuit	notte
ocho	huit	otto

auraient facilement permis la découverte de changements réguliers.

Ce fut au contraire la découverte de correspondances régulières entre des langues dont personne ne pouvait supposer une relation de parenté comme le sanscrit et le grec qui fonda cette méthode. On tenait enfin l'outil qui avait si longtemps manqué pour créer une généalogie scientifique des langues.

Mais la grammaire comparée des langues romanes, une fois constituée, ne permit pas d'emblée la compréhension des mécanismes de la diversification du latin. L'approche fut gênée un temps par la limitation aux langues romanes écrites. Diez, le fondateur de cette discipline, s'excuse, dans la préface de la première édition de son ouvrage, d'avoir eu quelquefois recours aux dialectes. On avait même imaginé que la langue romane dont les textes littéraires étaient les plus anciens, à savoir l'ancien provençal, était la seule issue directement du latin et que les autres langues romanes étaient à leur tour

issues du provençal. L'hypothèse ne manquait d'ailleurs pas d'arguments, comme par exemple le caractère conservateur du vocalisme du provençal ou son statut de langue internationale de culture, dû au prestige incomparable de sa littérature. Même avec la correction qui s'imposait, consistant à mettre le provençal au même niveau que les autres langues romanes, on ne voyait toujours pas se dessiner les lignes de force de la fragmentation du latin, sans parler de ses causes, qui restent jusqu'à aujourd'hui encore partiellement obscures. La place de toute une multitude de parlers dialectaux, dont le caractère organisé avait déjà été mis en évidence au début du XIX^e siècle, restait dans l'ombre. Permettez-moi ici une brève parenthèse: j'utiliserai pour simplifier indifféremment *dialecte* ou *patois* pour désigner la même réalité. Non pas que le problème terminologique soit sans intérêt, mais parce qu'en Italie ou en Espagne on n'emploie que *dialecte*, le français étant seul à avoir deux mots différents.

Quel que soit le terme qu'on utilise, il s'agit de parlers différents, par référence à une langue de prestige à laquelle ils se subordonnent sociolinguistiquement. Ainsi, les dialectes de l'Italie sont dominés culturellement par l'italien standard et littéraire. Mais, au niveau des structures linguistiques, l'expression « dialectes italiens » n'a pas beaucoup de sens. Il y a plus de distance linguistique entre le lombard et l'italien qu'entre le lombard et le français. Si la généalogie linguistique permet de faire dériver les langues romanes du latin, il serait aberrant de faire dériver les dialectes de chaque standard respectif. C'est pourtant la terminologie et la situation sociolinguistique qui y invitent, et la dialectologie trouve là un des obstacles les plus constants à la vulgarisation de son savoir.

Pour briser le blocus, il faudrait peut-être qu'elle fasse mieux connaître — en tout cas dans le domaine français — sa principale méthode de travail, qui est la géographie linguistique, et qu'il ne faut pas confondre avec la géographie des langues que j'ai mentionnée il y a un instant. Il m'est impossible de ne pas citer ici le nom de celui qui a créé cette méthode: Jules Gilliéron, né à La Neuveville en 1854 et mort à Cernaux-sur-Gléresse en 1926. Auteur de l'*Atlas linguistique de la France*, il avait été étudiant de Cyprien Ayer dans notre Faculté, et à Paris, plus tard, le maître de Jules Jeanjaquet.

Qu'est-ce qu'une véritable carte linguistique et comment la fabrique-t-on? D'abord, et ceci est essentiel, une carte linguistique ne concerne en principe que les dialectes et ne porte que, sur un seul et unique élément de la langue, par exemple une notion comme « oncle » ou « jambe », la première personne du pluriel du verbe « être », etc. Le fonds de la carte est constitué par un réseau plus ou moins dense de points quadrillant le terrain — il s'agit presque toujours de villages ou hameaux.

Chaque point fait apparaître la transcription de la forme dialectale recueillie au préalable par un enquêteur auprès d'un informateur compétent et bien enraciné dans son village.

Deux questions se posent immédiatement:

1. Selon quels critères choisit-on les points ? et
2. De quels éléments de la langue s'agit-il ?

Le réseau des points est en principe arbitraire et doit être représentatif d'un pays ou d'une région selon le principe de l'échantillonnage. Cela implique que les distances entre les points doivent se situer dans une certaine moyenne, qui peut varier entre vingt kilomètres pour un réseau serré et soixante kilomètres pour un réseau plus lâche.

Quant aux éléments de la langue, dont chacun sera représenté dans ses versions dialectales sur une carte différente, ils proviennent d'un choix qui se veut représentatif de la substance linguistique: vocabulaire de la vie quotidienne, morphologie pronominale et verbale, un minimum de phénomènes syntaxiques. La prononciation ou phonétique n'est pas demandée en tant que telle; on s'arrange pour que le choix du vocabulaire produise en même temps un corpus de données phonétiques aussi complet que possible.

On a peu remarqué qu'il s'agit là d'une des premières applications de méthodes quantitatives en sciences humaines, soit parce qu'à l'époque aucun des deux concepts n'existait (on ne parlait ni de méthodes quantitatives ni de sciences humaines), soit parce qu'on ne voit pas apparaître de statistiques proprement dites. Or, l'aspect quantitatif réside dans le nombre généralement élevé de points d'enquête (plusieurs centaines) et dans le nombre non moins considérable de cartes qu'il faut pour constituer un atlas linguistique représentatif (généralement entre mille et deux mille). Le revers de la médaille, c'est l'atomisation du langage. La syntaxe est difficile à établir et le discours paraît hors d'atteinte.

Pour saisir l'intérêt d'une telle démarche, il faut d'abord renoncer à demander à un atlas linguistique des services pour lesquels il n'a pas été conçu. Un atlas de ce type n'est pas fait pour fournir des réponses détaillées sur le patois de tel endroit particulier. Il ne remplace ni les monographies dialectales ni les dictionnaires dialectaux. Son choix lexical est réduit et l'information grammaticale qu'il fournit est incomplète. Il ne permet pas non plus de connaître la variation parfois considérable à l'intérieur de chaque patois, parce qu'il ne donne qu'une seule réponse à chaque question et ne fait pas apparaître d'éventuels synonymes.

Mais seul un atlas permet de révéler des espaces pertinents, parce que, si on observe trente ou quatre-vingts points regrou-

pés affichant des réponses analogues, on peut indiquer avec une marge d'erreur minimale l'extension géographique, au moment de l'enquête, d'un phénomène dialectal.

Comme je viens de l'indiquer, l'autre apport en données numériques est en quelque sorte constitué par le nombre élevé de cartes.

Cette deuxième dimension, ajoutée à la première, a permis une découverte que l'on peut qualifier de sensationnelle. En comparant toutes les cartes entre elles, on constate que les limites d'extension varient considérablement selon les phénomènes étudiés. Les dialectes ne se distribuent pas par zones compactes, mais forment ce qu'on appelle un continuum dans l'espace.

Donc, les dialectes n'existent pas !

On avait déjà entendu cela, mais pour d'autres raisons. Pendant des siècles, on avait considéré les patois, surtout en France, comme étant des déformations incongrues de la langue noble, dépourvus de grammaire, et dont la persistance maintenait la population dans un état proche de celui de l'animal. En 1694, la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* spécifie que les dialectes sont « dérivés de la langue générale de la nation ». Cette opinion est exacte sur un point: oui, les patois sont en effet des déformations d'une langue noble. Mais du latin, pas du français, qui en est lui-même une déformation.

L'avènement de la linguistique historique, nous l'avons vu, permit dès le début du XIX^e siècle de reconnaître dans les dialectes des systèmes linguistiques équivalents aux standards, mais autonomes. Cependant, leur extension géographique, qui était mal connue dans le détail, était assimilée à l'extension des régions historiques. On pensait qu'en Normandie il y avait le dialecte normand, différent du dialecte picard, parlé tout naturellement en Picardie. On extrapolait, à partir d'une région, le caractère homogène de son dialecte pour l'opposer à celui de la région avoisinante.

Les cartes linguistiques ont permis de montrer qu'il n'en était rien.

Toutefois, si continuum il y a, un examen approfondi permet de constater que, pour un certain nombre d'éléments ou de traits linguistiques, les limites d'extension (que nous appelons isophones ou isoglosses) se superposent et forment de véritables faisceaux. Il y a donc des ruptures plus ou moins nettes du continuum. En 1903 déjà, Louis Gauchat avait fait sur une seule carte la synthèse de vingt isophones pour les patois de la Suisse romande³. Elle permet de montrer non seulement leur fragmentation très poussée, mais aussi des limites plus marquées que d'autres et, surtout, que les patois ne se subdivisent pas par cantons. On peut bien parler de « patois

vaudois » au sens de patois parlé dans le canton de Vaud, mais linguistiquement une telle notion n'a pas beaucoup de sens.

Aujourd'hui, la dialectométrie exploite systématiquement, à l'aide de l'ordinateur, les données quantifiables des atlas et obtient des cartes qui, sans être de nature différente que celle de Gauchat, sont beaucoup plus complètes.

Depuis que les zones dialectales ne peuvent plus être déterminées par la configuration des régions historiques connues, mais seulement par la cartographie strictement linguistique, c'est leur explication historique qui devient à son tour un problème.

Un exemple frappant est celui d'une aire dialectale importante, découverte il y a un peu plus d'un siècle et qui nous concerne de près: je veux parler du domaine francoprovençal. En effet, comme la carte le montre (fig. 1), c'est une zone qui est à cheval sur le Jura et les Alpes et qui s'étend sur trois pays. Elle ne correspond à aucun espace culturel ou politique connu auparavant. Aussi a-t-on déployé des trésors d'ingéniosité pour expliquer son existence. Le débat, dont je vous épargne les détails, dure depuis le moment où le domaine a été identifié et aucune explication convaincante n'a été avancée.

Notre ignorance a des excuses. La fragmentation dialectale de la Gaule romaine s'est faite à une époque sur laquelle la documentation historique est pauvre: elle a commencé au VI^e siècle et s'est stabilisée une première fois au VIII^e siècle.

Au moins disposons-nous aujourd'hui d'un modèle dynamique simple qui rend assez bien compte des résultats linguistiques, mais, il faut le souligner avec force, le rapport entre la diffusion d'innovations linguistiques que nous pouvons reconstruire avec quelque probabilité et la réalité sociale et surtout démographique de l'époque nous échappe entièrement.

Un petit schéma (fig. 2) résume la manière dont nous nous représentons aujourd'hui la formation des trois grands domaines dialectaux gallo-romans: au V^e siècle, on suppose que le latin parlé était encore relativement peu différencié en Gaule. C'est la phase 1. Au VI^e siècle, on voit se diffuser, depuis le nord du territoire, certaines innovations qui, n'atteignant pas la partie méridionale, créent une première diversité entre le nord et le sud, appelés plus tard domaine d'oïl et domaine d'oc. C'est la phase 2. Au VIII^e siècle, une nouvelle vague d'innovations du nord ne se répand plus que sur une partie du domaine qui s'était séparé du sud. Le sud-est du domaine d'oïl reste à l'écart et se constitue en troisième domaine ayant des traits spécifiques. Vous reconnaissez dans la phase 3 la création du domaine francoprovençal. Un tableau (fig. 3) permet à ceux qui voudraient en savoir davantage d'avoir une illus-

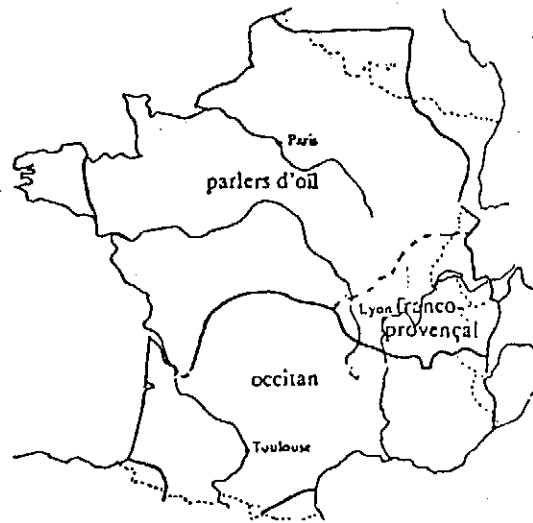


Fig. 1

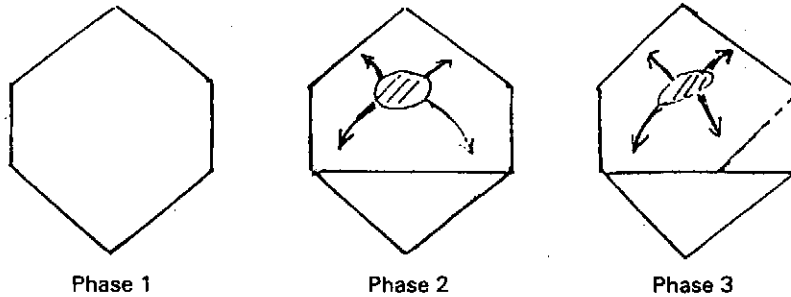


Fig. 2

Lat.	Oc	Franco-provençal	Oïl
sg. TERRA	terra	terra	terrg
pl. TERRAS	terras	terrgs	terrgs

innovation
du VIII^e siècle
innovation
du VI^e siècle

Fig. 3

tration concrète du fonctionnement du modèle sur un cas précis.

La diversité géographique du langage créé par la *diffusion des traits* implique logiquement une diversité de structure linguistique. Chaque dialecte ou patois est en principe un système linguistique autonome, puisqu'il est le résultat de multiples différenciations phonétiques, grammaticales et lexicales, bien qu'il partage toujours un certain nombre de traits avec des parlers voisins.

L'autonomie qui nous intéresse davantage est celle qu'un dialecte peut avoir par rapport à la forme dominante du langage, c'est-à-dire le standard codifié. Celui-ci est en général, en tout cas pour les langues romanes, issu d'un parler relativement bien localisé, comme la variété florentine urbaine pour l'italien, un dialecte montagnard de l'extrême nord de la Péninsule ibérique, totalement atypique, pour le castillan ou espagnol, ainsi qu'un groupe dialectal situé au centre du domaine d'oïl pour le français. Ce n'est que progressivement que la norme a fini par se réduire à l'usage parisien, sans parler d'autres restrictions qui ont en fait une exclusivité sociale à partir du XVII^e siècle.

On peut donc prédire avec une certaine assurance qu'en France en tout cas la distance linguistique dialectale sera en gros proportionnelle à la distance géographique par rapport à la capitale.

Je voudrais consacrer la fin de mon exposé à examiner les conséquences inattendues qui découlent de l'expansion du français central. Je veux parler de l'apparition de nouvelles variétés géographiques du domaine français qui sont, à des degrés variables, en rapport avec la diffusion du standard français dans sa forme parlée ou écrite.

Ce type de diversité géographique est beaucoup moins facile à formaliser au niveau de la description et, par conséquent, très difficile à cartographier.

On devrait s'attendre à ce que la diffusion d'un système linguistique en tant que tel non seulement n'engendre pas de nouvelle variation, mais supprime au contraire toute forme de variation géographique existante. D'autant plus qu'un standard, par définition, doit être autant que possible dépourvu de variation interne.

Dans ce que j'appellerai le phénomène de la *diffusion du code* par opposition à la diffusion des traits, il convient de distinguer deux modalités entièrement différentes mais qui peuvent se combiner à volonté.

1. La connaissance du système se transmet par une forme quelconque d'enseignement organisé. Généralement, dans

ce cas, l'apprentissage commence par la langue écrite et n'est suivi qu'après par l'acquisition de la compétence orale.

2. Le système se diffuse par l'émigration d'un certain nombre de locuteurs de langue maternelle française, capables ou non de maîtriser l'écrit.

La première modalité est une diffusion *par le haut*; elle concerne l'expansion de l'usage du français d'abord écrit, puis parlé, en France même, en Wallonie, au Val d'Aoste et en Suisse romande. Le français écrit remplace le latin (sauf en pays d'oc où il prend aussi la place de l'occitan écrit) et le français parlé se substitue aux dialectes ou patois qui, soit disparaissent, soit survivent, mais dans des contextes socioculturels limités.

Une variation qui vous est particulièrement familière et qui doit son existence indirectement à la centralisation linguistique par le haut est ce que nous appelons le *français régional*. Nous savons tous de quoi il s'agit, mais il y a peu d'objets linguistiques aussi difficiles à définir.

On sait que tel mot est typique d'une région romande et qu'il n'a pas d'équivalent ou qu'il a un autre sens en français standard. Ou que sa fréquence est plus grande. On peut localiser des prononciations sinon à une rue près comme sait le faire le professeur Higgins dans *Pygmalion* de Bernard Shaw, du moins à trente ou quarante kilomètres près. Beaucoup de mots que l'on croit très locaux se retrouvent de l'autre côté de la frontière. La recherche de l'extension en France de beaucoup de ces régionalismes reste en grande partie à faire. C'est la méconnaissance du français parlé en France qui a pendant longtemps fait croire au caractère helvétique d'expressions absentes des dictionnaires français.

Le français régional n'est pas un système linguistique autonome. C'est un ensemble de traits optionnels qui parasitent le système français.

Ses origines: il y a du patois francisé que nous appelons substrat dialectal, il y a la conservation d'anciennes normes françaises, tombées en désuétude, et puis il y a naturellement aussi des emprunts aux dialectes alémaniques. L'helvéticité stricte est le plus souvent liée aux institutions.

Bref, un ensemble des plus hétérogènes, dont le tri nécessite de longues recherches, le qualificatif de « régional » lui étant d'ailleurs conféré par son absence de l'inventaire français — absence qu'il faut d'abord vérifier.

La géographie de chaque trait est encore mal connue dans le détail mais ne paraît pas aussi difficile à établir que sa distribution dans le corps social. Pour y parvenir, il faudrait un important corpus d'enregistrement du français parlé en Suisse

romande que nous n'avons pas les moyens de réaliser actuellement. Un tel instrument permettrait également d'établir un index des fréquences lexicales comme il en existe déjà pour la France et pour le Canada.

La deuxième modalité de la *diffusion du code* est celle qui se produit *par le bas*. Elle concerne l'expansion du français parlé par la création, outre-mer, de colonies de peuplement.

Deux variétés principales sont issues de ces mouvements de population: le *franco-canadien* et l'ensemble de ce qu'on appelle les *créoles français*.

Le patrimoine linguistique exporté était en tous points semblable. Les colons provenaient principalement de la frange occidentale du domaine d'oïl et devaient parler un français plus ou moins dialectal. Mais les résultats ne sont pas comparables. Il y a un abîme entre le franco-canadien et les créoles.

Le français du Canada est, comme le français en Suisse romande, un français « régional ». Mais, au-delà des divergences formelles prévisibles, il faut souligner des différences dans la dynamique interne. Le français du Canada, tout en ayant des aspects archaïques comme le français de Suisse romande, est un parler innovateur qui présente des traits nouveaux par rapport aux dialectes occidentaux d'origine. Le français de Suisse romande, on peut le démontrer, ne possède aucun trait phonétique original et n'exploite que très timidement les quelques possibilités encore offertes par le système français en matière de néologismes par dérivation. Les Canadiens sont arrivés en tant que Français et n'ont jamais cessé de penser que le français était *leur* langue. En Suisse romande, la référence au français académique, sur lequel les Romands n'ont d'ailleurs aucun droit de regard, est trop forte pour autoriser une attitude décontractée.

L'intérêt majeur porté par la recherche linguistique depuis une vingtaine d'années au phénomène des parlers *créoles* dépasse de loin la problématique dialectologique.

On sait que les créoles français sont parlés principalement sur des îles de la mer des Caraïbes et de l'océan Indien. Le sujet dans son ensemble est passionnant, mais je me bornerai ici à indiquer comment certains préjugés de linguistes ont pu fourvoyer la recherche parce que ceux-ci ne voulaient être *que* linguistes.

La substance lexicale des créoles français est presque entièrement d'origine française; leur structure grammaticale par contre est non seulement différente, mais relève d'une autre typologie.

Il n'est pas étonnant que, pour expliquer une telle diversité, on ait pendant longtemps exclu tout rapport avec le français. La présence de fortes colonies de Noirs descendants des esclaves, dont l'importation a commencé peu après l'installation

des Blancs au XVII^e siècle, a vite orienté les recherches vers la grammaire des parlers africains. Et, ô miracle, on pouvait y trouver tout ce qu'on cherchait: les créoles étaient désormais définis comme un lexique français dans une grammaire africaine.

Deux erreurs de méthode qui se sont révélées monumentales expliquent ce raccourci:

Les linguistes, intéressés uniquement par la structure des parlers, méprisaient complètement toute connaissance socio-historique. Ils faisaient des théories génétiques en ignorant tout de l'histoire du peuplement. Une linguiste, dont je tairai le nom, a examiné en 1956 le rôle possible du substrat des langues indigènes sur le créole de la Réunion. Elle ne savait pas que l'île était inhabitée avant l'arrivée des Français.

La deuxième erreur a été la mise en relation des créoles avec le français des dictionnaires et la méconnaissance, de la part de la majorité des créolisants, de l'histoire du français et de ses dialectes.

Un exemple suffira: dans l'histoire du français, on observe, dès le XV^e siècle surtout, une forte tendance à la grammaticalisation des marques d'aspect verbal. Ces tendances, étouffées par les grammairiens des XVII^e et XVIII^e siècles, se sont maintenues dans la langue parlée et ont été érigées en système dans les créoles. Ainsi, dans de nombreux français parlés, on dit encore aujourd'hui « il est *après* manger » au sens de « il est en train de manger ». Dans la phrase créole correspondante, / *ap manzé*, *ap* dérivé de *après* est un marqueur d'aspect complètement grammaticalisé.

Il serait faux de nier le rôle des Noirs dans la genèse des créoles; il paraît même primordial. Mais il ne se situe pas au niveau des emprunts à leurs langues d'origine, qui étaient nombreuses et très diverses. La morphogénèse des créoles, on a pu le prouver, a été extrêmement rapide. En l'espace de deux générations, ils se sont constitués et stabilisés. On considère que la situation de dénuement en moyens de communication verbale dans laquelle se trouvaient les enfants des esclaves immigrés a été déterminante et qu'il pourrait bien s'agir là d'une grammaire « naturelle », créée à partir des seules données, fragmentaires, disponibles pour tous: la langue des maîtres.

Une fois de plus, l'exploration du français parlé en France, prolongée depuis peu par les recherches sur l'histoire du français parlé, paraît indispensable à l'interprétation des variétés géographiques et pourrait bien modifier profondément notre vision du « système » français.

Verra-t-on apparaître alors un nouveau « génie de la langue française » ? Il me semble que le génie auquel nous avons été

habitués jusqu'à présent appartient davantage à ceux qui ont légiféré sur la langue qu'à la langue elle-même.

Mesdames, Messieurs,

Le mythe de Babel n'est pas universel. Les anthropologues ont découvert chez les Busamas de Nouvelle-Guinée et les Indiens Quileutes de la côte ouest des Etats-Unis un mythe inverse, ou inversé¹.

Pour eux, ce qu'il fallait expliquer n'était pas la diversité des langues, mais l'existence de langues communes à toute une population. Ils pensaient en effet qu'à l'origine chaque personne avait un langage différent et que l'intervention d'un héros avait permis l'avènement d'une communauté de langue. Babel et anti-Babel; les deux récits ont une chose en commun: ils valorisent l'unification linguistique. Le premier explique sa perte comme une catastrophe et le deuxième son avènement comme l'œuvre d'un héros.

Or, je suis très frappé par la difficulté de communication qu'il peut y avoir entre des gens qui partagent les mêmes règles de grammaire, aussi bien que par l'extraordinaire habileté de l'homme à modifier sa grammaire lorsqu'il faut à tout prix se faire comprendre par quelqu'un qui en a une autre. En d'autres termes, l'homogénéité linguistique n'est ni une condition nécessaire ni une condition suffisante pour l'intercompréhension. Elle n'empêche pas davantage une nouvelle diversification de la langue. A la limite, elle conduit à un figement dans un état artificiel.

La variation est naturelle au langage, et sans variation il n'y a pas d'adaptation possible aux changements culturels et aux nouveaux besoins de communication.

¹ *Die Mundarten des Cantons Neuenburg*, dans *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, XXI, pp. 289-340, 481-548.

² Cf. H.-M. Gauger, W. Österreicher et R. Windisch (éd.), *Einführung in die romanische Sprachwissenschaft*, Darmstadt, 1981, p. 25.

³ *Gibt es Mundartgrenzen?* dans *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, CXI, pp. 365-403.

⁴ Cf. D. Hymes, *Speech and Language: On the Origins and Foundations of Inequality Among Speakers*, pp. 47-48, dans E. Haugen et M. Bloomfield (éd.), *Language as a Human Problem*, New York, 1973-74.